



Numéro de l'acte	2021-103-ASPD
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

QUESTION N°2021-103

AFFAIRES SCOLAIRES : BOURSES COMMUNALES

RAPPORTEUR :

Monsieur Ludovic LELEU

Conseiller Délégué, Jeunesse – CMJ – Jumelage – Mobilités actives

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 23 mai 2013,

Vu la délibération n°2015-23 en date du 17 février 2015 portant modification des montants alloués,

Vu la délibération n°2020-71 en date du 5 juin 2020 portant modification des montants alloués,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de la bourse communale pour l'année scolaire 2021/2022 ;

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de délibérer sur ce sujet ;

Considérant qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande ;

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE

- De maintenir à 65 euros la gratification accordée aux étudiants non boursiers de l'enseignement supérieur ;
- De maintenir à 35 euros la gratification accordée aux élèves du second degré ;
- De maintenir à 35 euros la gratification accordée aux collégiens fréquentant un établissement scolaire extérieur du fait de l'enseignement spécifique qu'il suit ;
- De maintenir aux étudiants boursiers une aide financière représentant 10% du montant octroyé au titre des bourses de l'Enseignement Supérieur en plafonnant ce montant à 500 euros par élève et par an (bourse au mérite comprise) ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le paiement de la subvention communale pour les étudiants boursiers en deux versements : 50% de la somme à percevoir en décembre et le reste en juin sous présentation d'un certificat de scolarité récent

ARTICLE 3 : PRECISE que les montants de ces dépenses seront inscrits au budget 2021 et 2022

ARTICLE 4 : INFORME que les dossiers de bourse sont à retirer à partir du 15 octobre de l'année en cours et sont à rendre pour le 15 novembre.

ARTICLE 5 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	26
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES



Le 08 octobre 2021
Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021**

Affiché le 12 octobre 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Sept Octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 1er octobre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 2 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Gaëlle ROSE

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Jean-Marc BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON

Monsieur Joël DUQUENOY est nommé secrétaire de séance.